

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
CANTON DE SAINT YRIEIX
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE 03 JUILLET 2020

N° DELIBERATIONS	Ordre du jour
2020/15	DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX VIENNE BRIANCE GORRE
2020/16	DESIGNATION DELEGUES SYNDICAT ENERGIE HAUTE VIENNE
2020/17	DESIGNATION DELEGUES SYDICAT AMMENAGEMENT BASSIN DE LA VIENNE
2020/18	DESIGNATION DELEGUES AU PNR
2020/19	VALIDATION DE LA LISTE DES 24 CONTRIBUABLES POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
2020/20	ANNULEE
2020/21	DESIGNATION DUN DELEGUE A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
2020/22	CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER DELEGUE
2020/23	ELECTION D'UN CONSEILLER DELEGUE
2020/24	INDEMDITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS, ET DU CONSEILLER DELEGUE

Le Maire
Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2020 / 15 - SÉANCE du 03 juillet 2020

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS SYNDICAT DES EAUX VIENNE BRIANCE GORRE

Date de la convocation : le 25 juin 2020

Date d'affichage : le 25 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11
Votants : 07
Procuration : 01
Absents : 03

Le 03 juillet 2020, à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE.. , Rachel BOISSOU, Patrick LEBEDEL, Marcel BORDES, Gérard TRICONE.

ABSENT AVEC PROCURATION : Gwladys LAVAUD, (procuration à Gérard Chaminade),

ABSENTS SANS PROCURATION : Gérard BORDE, Jérémy CABIROL, Patrick ROUGERIE,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat intercommunal Vienne Briance Gorre:

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués et suppléants,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Élection du premier délégué titulaire.

A obtenu : Gérard TRICONE : huit voix

Élection du deuxième délégué titulaire.

A obtenu : Patrick LEBEDEL : huit voix

Élection du premier suppléant.

A obtenu : Gérard CHAMINADE : huit voix

Élection du deuxième suppléant.

A obtenu : Marcel BORDES huit voix

DESIGNE :

Les délégués titulaires sont :

A : Gérard TRICONE :

B : Patrick LEBEDEL

Les délégués suppléants sont:

A : Gérard CHAMINADE

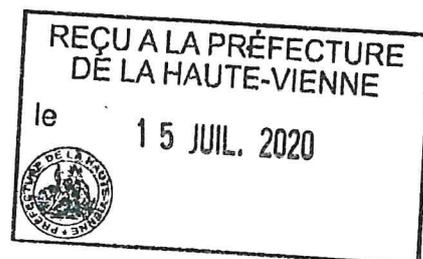
B : Marcel BORDES

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 04 juillet 2020



Le Maire Gérard CHAMINADE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2020 / 16 - SÉANCE du 03 juillet 2020

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ SYNDICAT ÉNERGIE HAUTE VIENNE

Date de la convocation : le 25 juin 2020

Date d'affichage : le 25 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 07

Procuration : 01

Absents : 03

Le 03 juillet 2020, à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE., Rachel BOISSOU, Patrick LEBEDEL, Marcel BORDES, Gérard TRICONE.

ABSENT AVEC PROCURATION : Gwladys LAVAUD, (procuration à Gérard Chaminade),

ABSENTS SANS PROCURATION : Gérard BORDE, JérémY CABIROL, Patrick ROUGERIE .

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5721-2),

Vu l'article 6.2 des statuts du Syndicat Énergies Haute-Vienne,

Monsieur le Maire informe que la commune doit désigner un titulaire représentant la commune pour siéger au Secteur territorial Énergies SUD du SEHV et un délégué suppléant.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués et suppléants,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

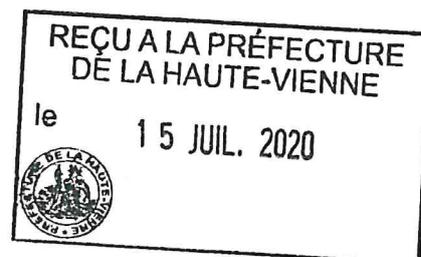
Élection du délégué titulaire.

A obtenu : Marcel BORDES **sept voix pour, une abstention.**

Le conseil ayant procédé à cette élection , à donc été choisi pour représenter la commune de LAVIGNAC , au Secteur Territorial Énergies SUD du SEHV :

Le délégué titulaires est :

Marcel BORDES.



Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 04 juillet 2020

Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2020 / 17 - SÉANCE du 03 juillet 2020

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE

Date de la convocation : le 25 juin 2020
Date d'affichage : le 25 juin 2020
Nombre de conseillers en exercice : 11
Votants : 08
Procuration : 01
Absents : 02

*Accusé par délibération
2020/34.*

Le 03 juillet 2020, à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE., Rachel BOISSOU, Patrick LEBEDEL, Marcel BORDES, Gérard TRICONE, Patrick ROUGERIE arrivé à 19h 25.

ABSENT AVEC PROCURATION : Gwladys LAVAUD, (procuration à Gérard Chaminade),

ABSENTS SANS PROCURATION : Gérard BORDE, Jérémy CABIROL,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5721-2),

Vu les dispositions du statut du Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués et suppléants,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Élection du délégué titulaire.

A obtenu : Gérard TRICONE **neuf voix.**

Élection du délégué suppléant.

A obtenu : Patrick ROUGERIE **neuf voix.**

Le conseil ayant procédé à cette élection, ont donc été choisis pour représenter la commune de LAVIGNAC, auprès du Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne.

Le délégué titulaires est :

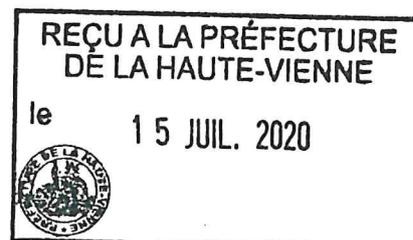
Gérard TRICONE

Le délégué suppléant est:

Patrick ROUGERIE

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.
Pour copie conforme en Mairie.
Affiché le 04 juillet 2020



Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2020 / 18 - SÉANCE du 03 juillet 2020

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU PNR PÉRIGORD LIMOUSIN

Date de la convocation : le 25 juin 2020

Date d'affichage : le 25 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 08

Procuration : 01

Absents : 02

Le 03 juillet 2020, à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE.. , Rachel BOISSOU, Patrick LEBEDEL, Marcel BORDES, Patrick ROUGERIE, Gérard TRICONE.

ABSENT AVEC PROCURATION : Gwladys LAVAUD, (procuration à Gérard Chaminade),

ABSENTS SANS PROCURATION : Gérard BORDE, Jérémy CABIROL,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5721-2),

Vu les dispositions du statut du Parc Naturel Périgord Limousin,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Parc Naturel Périgord Limousin.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués et suppléants,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Élection du délégué titulaire.

A obtenu : Gérard TRICONE : **neuf voix.**

Élection du délégué suppléant.

A obtenu Sylvie ROUGERIE : **neuf voix.**

Le conseil ayant procédé à cette désignation, ont donc été choisis pour représenter la commune de LAVIGNAC , auprès du Parc Naturel Périgord Limousin.

Le délégué titulaires est :

Gérard TRICONE.

Le délégué suppléant est:

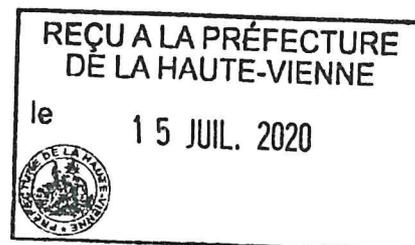
Sylvie ROUGERIE.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 04 juillet 2020



Le Maire Gérard CHAMINADE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2020 / 19 - SÉANCE du 03 juillet 2020

**VALIDATION DE LA LISTE DES 24 CONTRIBUABLES POUR LA CONSTITUTION
DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Date de la convocation : le 25 juin 2020

Date d'affichage : le 25 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 08

Procuration : 01

Absents : 02

Le 03 juillet 2020, à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE., Rachel BOISSOU, Patrick LEBEDEL, Marcel BORDES, Patrick ROUGERIE, Gérard TRICONE.

ABSENT AVEC PROCURATION : Gwladys LAVAUD, (procuration à Gérard Chaminade),

ABSENTS SANS PROCURATION : Gérard BORDE, Jérémy CABIROL,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE

Monsieur le Maire indique au conseil qu'à l'issue de chaque renouvellement du conseil municipal, il convient de renouveler la commission communale des impôts directs, conformément aux directives de la direction générale des finances publiques du département de la Haute-Vienne.

Aussi, pour cela, il présente une liste de 24 contribuables de la commune à partir de laquelle la direction générale des impôts choisira six titulaires et six suppléants, pour constituer la commission communale des impôts directs et demande au conseil de bien vouloir la valider.

Après en avoir délibéré le conseil valide la liste proposée par monsieur le Maire par :

00 abstention: 00 contre: 09 pour.

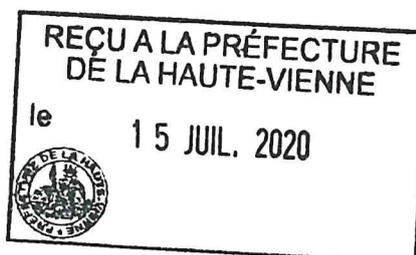
Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 04 juillet 2020

Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2020 / 20 - SÉANCE du 03 juillet 2020

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL MEMBRE DE LA COMMISSION DE
CONTROLE DES LISTES ELECTORALES
ET PROPOSITION DES DELEGUES DE L'ADMINISTRATION ET DU TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE.

Date de la convocation : le 25 juin 2020
Date d'affichage : le 25 juin 2020

*les membres n'ont pas été
désignés pour le conseil.*

ANNULEE

Nombre de conseillers en exercice : 11
Votants :
Procuration :
Absents :

Le 03 juillet 2020, à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

PRÉSENTS :

ABSENTS AVEC PROCURATION :

ABSENT SANS PROCURATION :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur le maire indique au conseil que après chaque renouvellement intégral du conseil municipal les membres de la commission de contrôle doivent être renouvelés.

La commission est composée d'un conseiller et éventuellement d'un suppléant, d'un délégué de l'administration et d'un suppléant et d'un délégué auprès du tribunal de grande instance avec suppléant.

Il s'agit principalement de valider les noms qui seront proposés à la Préfecture (Direction de la citoyenneté).

Il est donc proposé :

Conseiller municipal :

ROUGERIE Sylvie

Suppléant :

BORDES Marcel.

Délégué administration :

LACOURARIE Bernadette

Suppléant :

COURIVAUD Isabelle

Délégué Tribunal de grande instance :

TRICONE Gérard

Suppléant :

CABIROL Jérémy

Après en avoir délibéré le conseil se prononce par **00 abstention : 00 contre : 09 pour**

et valide les noms proposés pour constituer la commission de contrôle des listes électorales.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Le Maire Gérard CHAMINADE

Au registre les signatures.
Pour copie conforme en Mairie.
Affiché le 22 juin 2020

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2020 / 21 - SÉANCE du 03 juillet 2020

DÉSIGNATION D'UN DELEGUE A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (ATEC)

Date de la convocation : le 25 juin 2020

Date d'affichage : le 25 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 08

Procuration : 01

Absents : 02

Le 03 juillet 2020, à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE., Rachel BOISSOU, Patrick LEBEDEL, Marcel BORDES, Patrick ROUGERIE, Gérard TRICONE.

ABSENT AVEC PROCURATION : Gwladys LAVAUD, (procuration à Gérard Chaminade),

ABSENTS SANS PROCURATION : Gérard BORDE, Jérémy CABIROL,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2012 relative à l'adhésion de l'Agence Technique et départementale.

Vu la convention d'adhésion à l'ATEC en date du 8 février 2014.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un représentant de la commune.

Gérard CHAMINADE se propose pour représenter la commune.

Le conseil ayant procédé à cette désignation, a donc été choisi pour représenter la commune de LAVIGNAC, auprès de l'Agence Technique et départementale, par : **00 abstention : 00 contre : 09 pour**

Le représentant de la commune est :

Gérard CHAMINADE

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 04 juillet 2020

Le Maire Gérard CHAMINADE



**REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE**

le **15 JUIL. 2020**



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2020 / 22 - SÉANCE du 03 juillet 2020

CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Date de la convocation : le 25 juin 2020

Date d'affichage : le 25 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 08

Procuration : 01

Absents : 02

Le 03 juillet 2020, à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE.. , Rachel BOISSOU, Patrick LEBEDEL, Marcel BORDES, Patrick ROUGERIE, Gérard TRICONE.

ABSENT AVEC PROCURATION : Gwladys LAVAUD, (procuration à Gérard ChaminaDE),

ABSENTS SANS PROCURATION : Gérard BORDE, Jérémy CABIROL,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est souhaitable de créer un poste de conseiller délégué qui serait chargé de l'assainissement.

Il rappelle que la création de poste de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de créer un poste de conseiller municipal délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

00 abstention : 00 contre : 09 pour,

-décide de créer un poste de conseiller municipal délégué.

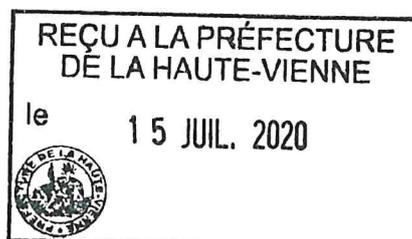
Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 04 juillet 2020

Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2020 / 23 - SÉANCE du 03 juillet 2020

ELECTION DU CONSEILLER DELEGUE

Date de la convocation : le 25 juin 2020

Date d'affichage : le 25 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 08

Procuration : 01

Absents : 02

Le 03 juillet 2020, à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE., Rachel BOISSOU, Patrick LEBEDEL, Marcel BORDES, Patrick ROUGERIE, Gérard TRICONE.

ABSENT AVEC PROCURATION : Gwladys LAVAUD, (procuration à Gérard ChaminaDE),

ABSENTS SANS PROCURATION : Gérard BORDE, Jérémy CABIROL,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT ;
Considérant qu'un conseiller délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Candidature : **Marcel BORDES est candidat.**

Gérard TRICONE et Sylvie ROUGERIE désignés comme assesseurs ont procédé au dépouillement qui a donné les résultats ci-après:

1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote = **zéro**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) = **huit**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) = **zéro**
- ci.d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) = **un**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] = **sept**
- f. Majorité absolue = **quatre**

Marcel BORDES a obtenu sept voix.

Marcel BORDES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé conseiller délégué.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus

Au registre les signatures.
Pour copie conforme en Mairie.
Affiché le 04 juillet 2020



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2020 / 24 - SÉANCE du 03 juillet 2020

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS, DU CONSEILLER DELEGUE

Date de la convocation : le 25 juin 2020

Date d'affichage : le 25 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 08

Procuration : 01

Absents : 02

Le 03 juillet 2020, à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE.., Rachel BOISSOU, Patrick LEBEDEL, Marcel BORDES, Patrick ROUGERIE, Gérard TRICONE.

ABSENT AVEC PROCURATION : Gwladys LAVAUD, (procuration à Gérard Chaminade),

ABSENTS SANS PROCURATION : Gérard BORDE, Jérémy CABIROL,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE

Monsieur le Maire indique au conseil qu'à la suite de l'élection d'un conseiller délégué au sein du conseil municipal de la commune et que celui-ci recevra une indemnité, il est nécessaire de réajuster les indemnités.

Pour cela, **monsieur le Maire demande** que le taux de son indemnité soit ramenée à 23,19% de l'indice maximal de la fonction publique.

Par ailleurs, Madame Bernadette LACOURARIE première adjointe et Madame Sylvie ROUGERIE deuxième adjointe, dont l'indemnité a été fixée à 9,9 % par délibération 2020/05 du 25 mai 2020 demande que leur indemnité soit ramenée à 9,13 % de l'indice maximal de la fonction publique.

Par accord de Monsieur le Maire et des deux Adjointes, les baisses des taux de leurs indemnités respectives, permettent d'attribuer au **conseiller municipal délégué** une indemnité dont le taux serait égal à 3,85 % de l'indice maximal de la fonction publique.

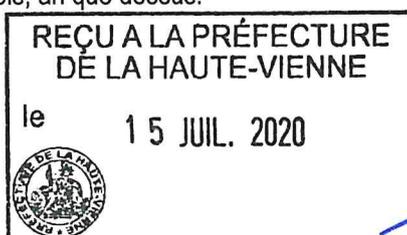
En conséquence, il demande au conseil de bien vouloir délibérer et de se prononcer sur cette modification des taux d'une part à la demande du Maire et, d'autre part, des deux adjointes puis, de fixer le taux de l'indemnité du conseiller municipal à 3,85% de l'indice maximal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : par 00 abstention : 00 contre : 09 pour,

- de fixer le taux de l'indemnité du Maire à 23,19% l'indice maximal de la fonction publique ;
- de fixer le taux de l'indemnité des adjoints à 9,13% l'indice maximal de la fonction publique ;
- de fixer le taux de l'indemnité du conseiller municipal délégué à 3,85% l'indice maximal de la fonction publique.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.
Pour copie conforme en Mairie.
Affiché le 04 juillet 2020



Le Maire Gérard CHAMINADE



COMMUNE de LAVIGNAC

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

annexe à la délibération n° 2020/24 du 03 juillet 2020

Population : 157 habitants

Indemnités maximales du maire et des adjoints.

Maire 25,5 %
Adjoints = 9,9 % X 2 = 19,8 %

TOTAL 45,30%

NOM	FONCTION	TAUX DE L'INDICE BRUT MAXIMAL	MAJORATION	TAUX APRES MAJORATION
CHAMINADE Gérard	Maire	23,19	0,00	23,19
LACOURARIE Bernadette	1er Adjointe	9,13	0,00	9,13
ROUGERIE Sylvie	2ème Adjointe	9,13	0,00	9,13
BORDES Marcel	Conseiller délégué	3,85	0,00	3,85
TOTAL		45,30	0,00	45,30

Le Maire

Gérard CHAMINADE

